



Rachat ptz car je loue mon appartement en loi pinel

Par **Magnum 93230**, le **11/01/2019** à **13:42**

Bonjour à vous

J'ai acheté un appartement construction neuve avec ptz en 2015 en residence principal puisque j ai refait ma vie avant la fin de la livraison et je n' ai jamais habité dedans je suis locataire ailleurs et je paie mes impôts locaux

Je le loue depuis 1ans et demi éligible loi pinel et j ai donc déclaré mes impôts 2018 en loi pinel et eu un abattement fiscal

On me dit qu il faut je rachète mon ptz pour etre éligible a cette loi que dois je faire svp je suis dépourvu je ne sais quoi faire merci d avance

Bien à vous

Par **youris**, le **11/01/2019** à **17:12**

Bonjour,

pour les prêts accordé avant 2016, le logement ne peut pas être loué tant que le prêt n'est pas intégralement remboursé.

je pense que vous ne pouviez pas l'ignorer puisque que c'est une des conditions essentielles d'octroi de ce type de prêt qui es tprévu pour l'achat de sa résidence principale.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1275>

salutations